

Département du LOT

**COMMUNE d'ESPAGNAC STE EULALIE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

l'an deux mille dix huit, le 24 juillet à 18h45, le Conseil Municipal de la commune d'ESPAGNAC STE EULALIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Martine BENET BAGREAUX maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2018

**Présents :** MM, DAS NEVES J., PELAPRAT G., GENEAU C. M. CABRIGNAC J.L, Mme POULAIN J.

**Secrétaire de séance :** Mme POULAIN Jacqueline.

Nombre de conseillers en exercice : 6 Présents : 6 Votants 6

**OBJET : CONSULTATIONS CTC/AMIANTE/ SPS POUR LE PROJET RENOVATION ENERGETIQUE ET CREATION D'UN MULTISERVICES AVEC RESTAURATION DANS LE PRIEURE VAL PARADIS**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 /11/ 2016 approuvant le projet de rénovation énergétique et la création d'un multiservices avec restaurant dans le prieuré du Val-Paradis,

**Vu** l'avis à consultation du 18 juin 2018 dont l'objet était « Consultations CTC/Amiante et SPS pour la rénovation énergétique et la création d'un multiservices avec restaurant dans le prieuré du Val-Paradis »,

La consultation a donné lieu à 8 réponses d'entreprises dont les candidatures étaient toutes recevables.

Madame le Maire rappelle le critère d'analyse des offres :

**1. Prix des prestations**

Puis, Madame le Maire donne lecture du tableau des notes obtenues selon ces critères, ainsi que du classement :

**Consultation MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

N° des offres	Entreprise	prix des prestations	Classement
1	SOCOTEC	4991.00€	2
2	APAVE	4319.00€	1
3	DEKRA	7260.00€	3

Après avoir délibéré à 6 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le conseil municipal :

- arrête le classement relatif à la consultation de mission de contrôle technique pour la rénovation énergétique et la création d'un multiservices avec restaurant dans le prieuré du Val-Paradis
- attribue la consultation à la Sté APAVE pour un montant de 4319.00€ HT

- **Consultation MISSION DE REPERAGE, EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION OU ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIFS AUX MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS**

N° des offres	Entreprise	prix des prestations	Classement
1	SOCOTEC	420.00€	1
2	APAVE	950.00€	2

Après avoir délibéré à 6 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le conseil municipal :

- arrête le classement relatif à la consultation de mission de repérage , évaluation de conservation ou assistance technique relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles batis pour la rénovation énergétique et la création d'un multiservices avec restaurant dans le prieuré du Val-Paradis
- attribue la consultation à la Sté SOCOTEC pour un montant de 420.00€ HT

**Consultation COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE PROTECTION DE LA SANTE SUR LES CHANTIERS**

N° des offres	Entreprise	prix des prestations	Classement
1	VERITAS	3450.00€	3
2	QUALICONSULT	2671.00€	1
3	A2C	3588.00€	2

Après avoir délibéré à 6 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le conseil municipal :

- arrête le classement relatif à la consultation de coordination en matière desécurité protection de la sante sur les chantiers pour la rénovation énergétique et la création d'un multiservices avec restaurant dans le prieuré du Val-Paradis
- attribue la consultation à la Sté QUALICONSULT pour un montant de 2671.00€ HT
- autorise le maire à signer les consultations correspondantes ainsi que toute décision concernant ses avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les sommes nécessaires au paiement de ces consultations seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au budget communal.

**Fait et délibéré en Mairie**

**Pour copie conforme**

**Le Maire, Martine Bénét Bagréaux**


